

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCE DU 29 JUIN 2016

PRESENTS POUR LA CFDT :

PATRICK SPADA, ZOHRA BEADES, ROBERT ISABELLE, STEPHANE BOCANDE, FARFAL JLUC
ISABELLE ROBERT REMPLACE CAROLE DAPHAUD comme titulaire,
ZOHRA BEADES remplace PIERETTE CHARLES comme titulaire.

1- APPROBATION DU P.V DU 14 ET 15 AVRIL 2016

p.v approuvé

2- INFO/CONSULTATION SUR LA SITUATION DU SUPERMARCHE DE GRIGNY AVIS DU CCE FAVORABLE

- ➡ CFDT FAVORABLE
- ➡ CGC FAVORABLE
- ➡ FO DEFAVORABLE
- ➡ UNSA FAVORABLE
- ➡ CGT FAVORABLE

3- INFO/CONSULTATION SUR LA SITUATION DU SUPER DE LIMOGES WAGNER AVIS DU CCE FAVORABLE

- ➡ CFDT ABSTENTION
- ➡ CGC FAVORABLE
- ➡ FO DEFAVORABLE
- ➡ UNSA ABSTENTION
- ➡ CGT ABSTENTION

4- INFO/CONSULTATION SUR UN PROJET D'EVOLUTION DU MODE D'EXPLOITATION DE 10 MAGASINS DE LA BRANCHE SUPERMARCHE

Présentation de la stratégie commerciale des supermarchés par Mme Schuler Tina, nouvelle responsable opérationnelle de la branche supermarché depuis 3 mois :

Mme Schuler nous remémore les plans d'action mis en œuvre par la branche supermarché pour relancer la dynamique commerciale des magasins. Ces plans d'action mis en place depuis le mois de mars 2016 commencent à porter leurs fruits et les magasins sont en progression.

L'accent est mis :

- Sur le renforcement et la promotion des équipes, avec la revalorisation des métiers de bouche, développement de la formation en interne, de l'alternance, et de la professionnalisation.

- Sur le respect des basiques du commerce : un magasin propre, un magasin rempli, un service client.
- Sur la rénovation des magasins, la réimplantation des rayons et la valorisation des rayons à forte marge commerciale.

Ces plans d'actions se sont déroulés en 3 étapes : 84 magasins saisonniers, 50 magasins urbains et la 3^{ème} étape est en cours dans 50 magasins.

Suite à cette présentation, nous ont été remis les documents concernant le passage de 2 supermarchés en location gérance dans le Loiret et 10 supermarchés casino en franchise dans l'île de France. Cette nouvelle entité est codétenue à 49% par DCF et 51% par messieurs HADJEZ Albert et Jacky déjà partenaire du groupe Casino à travers Franprix et leader Price.

Ces deux projets concernent 347 salariés qui au bout du délai de 15 mois perdront leurs acquis sociaux de DCF pour rester à la CCN.

Les OS ont demandé une suspension de séance.

Pour la CFDT, nous sommes très choqués par les méthodes de la direction. Déjà inquiète lors du passage de 4 supermarchés en location gérance présenté au CCE le 02 juin, nous constatons aujourd'hui que 14 supermarchés supplémentaires quittent le giron de DCF.

Quand va-t-on réellement jouer franc jeu et nous dire la vérité sur le nombre de supers réellement concernés par ces loca gérance et franchise et combien de salariés vont encore perdre leurs avantages sociaux.

Nous souhaitons une rencontre avec M. HADJEZ.

La CGC a prêché pour sa paroisse et la charte de mobilité avec bien sûr pour seul intérêt de pouvoir muter dans le groupe les cadres et AM concernés.

FO a comme d'habitude ouvert le catalogue de la Redoute avec la liste des revendications qui sont déjà dans la CCN.

Intervention de la CFDT

- Hier 2, aujourd'hui 10+2 demain combien ?
- Il est hors de question de faire une liste style catalogue de la Redoute, mais que tous les accords que bénéficient les salariés à CASINO soient maintenues (on parle de plus de 250 salariés), sans compter qu'il y en aura sûrement d'autres.
- Cela peut être fait, style un accord passerelle
- La CFDT demande à la Direction de parler franchement et de dire sa projection à long terme sur le passage en Franchise.

SUSPENSION DE SEANCE DEMANDE PAR LA DIRECTION QUI VEUT CONTACTER LA FAMILLE HADJEZ.

A son retour, la Direction nous informe sur les points que la famille HADJEZ acceptera de prendre en compte

- CHARTE DE MOBILITE FRANCHISE

La branche supermarché déploiera une charte mobilité franchise au bénéfice des salariés des magasins concernés par le présent projet, afin de traiter prioritairement les demandes de mutations des salariés avant et après la réalisation de l'opération de transfert. Les modalités opérationnelles de cette « charte Mobilité Franchise » sont les suivantes :

- Etre salarié de DCF et être affecté au magasin concerné par le projet de mise en franchise ou de mise en location gérance.
- Totaliser au moins 4 ans d'ancienneté continue au sein de DCF
- Les demandes ne pourront pas dépasser 30% de l'effectif CDI
- Après le transfert les salariés qui souhaitent reprendre un emploi chez DCF devront totaliser 4 ans ancienneté continue au sein de DCF (à la date de transfert en franchise).
- Effectuer la demande dans un délai compris entre le 6^{ème} et le 12^{ème} mois suivant la date effective du transfert.

- COMPLEMENTAIRE SANTE

Couverture maladie comparable à l'existant.

- DECES/INCAPACITE

Couverture prévoyance comparable à l'existant

- DUREE DU TRAVAIL

Disposition DCF réduction du temps de travail (annualisation, forfaits heures et forfaits jours)

Durée minimum de la journée de travail égale à 3h15

Temps habillage/déshabillage

- DISPOSITIONS PARTICULIERES CONCERNANT LES CONGES

Maternité (réduction de la durée de la journée de travail)

Exceptionnel pour évènements familiaux

Paternité

Enfants hospitalisés ou convalescents après hospitalisation

- TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Embauche en contrat minimum 30H à temps partiel

Aucun travail effectif continu < à 3h

- TRAVAIL DE NUIT

Bonification des majorations salariales

Attribution de repos compensateur en fonction du nombre d'heures de travail de nuit

- TRAVAIL DU DIMANCHE

Indemnité forfaitaire pour l'encadrement

Maintien des majorations à 30% pour travail habituel

Maintien des majorations à 100% pour travail exceptionnel

- ASTREINTES

Prime hebdomadaire d'astreinte

Paiement du temps d'intervention au temps passé (employés) ou forfaitaire (encadrement)

- MAINTIEN DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE (13^{ème} MOIS)

- PRIME VARIABLE EMPLOYE

Dispositif équivalent à DCF

- BONUS ENCADREMENT

Dispositif équivalent à DCF

- REMISE SUR ACHAT

Bénéfice d'une remise sur achat aux salariés dans le magasin

- BON D'ACHAT LESSIVE

Indemnisation des frais de nettoyage des tenues de travail par l'attribution de bons d'achat lessive.

La CFDT est stupéfaite par la rapidité de cette négociation, mais ne se satisfait pas de cela. Elle confirme qu'elle demande :

Les 12 supermarchés doivent passer chez le Master franchise avec tous les statuts CASINO

Que DCF s'engage à reprendre les salariés en cas de problème économique du Master franchise.

PROCHAINE REUNION LE 7 JUIN 2016 avec la famille HADJEZ